



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 7 septembre 2021, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement d'emprunt numéro 114-2021 finançant la subvention du ministère de Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (travaux de réfection des rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste).

Que le règlement numéro 114-2021 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 octobre 2021.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi, et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le 19 octobre 2021, jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie ce le 19 octobre 2021

Marc-André Maheu,
Secrétaire-trésorier et directeur général